

Demande de retrait anticipé pour l'acquisition d'un logement à usage propre

Un seul retrait anticipé destiné à la propriété du logement est autorisé par transaction tous les cinq ans, et jusqu'à cinq ans avant d'atteindre l'âge ordinaire du départ à la retraite. Passé ce délai, il est obligatoire de liquider entièrement le compte.

Données personnelles du preneur de prévoyance

Nom	_____	Prénom	_____
Rue, n°	_____	NPA, localité	_____
Téléphone	_____	Pays	_____
Date de naissance	_____	Etat civil	_____
N° d'assurance sociale	_____	IBAN/n° de compte	_____

Date de versement souhaitée _____

Montant

- Retrait de la totalité de la fortune de prévoyance **avec** clôture de compte
- Retrait de la totalité de la fortune de prévoyance **sans** clôture de compte
- Retrait partiel Montant en CHF _____

Les preneurs de prévoyance âgés de plus de 50 ans peuvent réclamer ou mettre en gage au total au maximum le montant de la prestation de libre passage à 50 ans ou la moitié de la prestation de libre passage à la date du retrait anticipé. Dans la mesure où les deux montants sont connus, le montant le plus élevé s'applique.

Indications relatives au bien / domicile

Adresse du terrain ou du bien
immobilier _____

NPA, localité _____

Date du transfert de propriété _____

Financement assuré par _____

N° de crédit hypothécaire _____

A remplir uniquement par la Freizügigkeitsstiftung

DEP Oui Non

Statut de propriété

Propriété exclusive

Copropriété

Droits de propriété en % _____

Propriété commune (uniquement entre conjoints ou partenaires enregistrés)

Utilisation prévue avec indication des documents à soumettre¹

Acquisition

- Copie de l'acte authentique du contrat d'achat **ou** projet de contrat d'achat
- Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente (voir annexe)
- Confirmation de l'utilisation conforme EPL de l'avoir de prévoyance faisant l'objet du retrait anticipé (voir annexe)
- Copie d'une pièce d'identité du preneur de prévoyance et du conjoint / partenaire enregistré

Construction

- Copie de l'acte authentique du contrat d'achat **ou** projet de contrat d'achat
- Copie du contrat de service **ou** de l'entreprise générale, **ou** des confirmations de commande
- Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente (voir annexe)
- Confirmation de l'utilisation conforme EPL de l'avoir de prévoyance faisant l'objet du retrait anticipé (voir pièce jointe)
- Copie d'une pièce d'identité du preneur de prévoyance et du conjoint / partenaire enregistré

Amortissement du crédit hypothécaire financé par la Zürcher Kantonalbank

- Indication du n° de crédit hypothécaire pour le virement
- Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente (voir annexe)
- Copie d'une pièce d'identité du preneur de prévoyance et du conjoint / partenaire enregistré

Amortissement du crédit hypothécaire financé par un établissement tiers

- Copie de l'extrait du registre foncier (datant de moins de trois mois)
- Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente (voir annexe)
- Confirmation de l'utilisation conforme EPL de l'avoir de prévoyance faisant l'objet du retrait anticipé (voir pièce jointe)
- Copie d'une pièce d'identité du preneur de prévoyance et du conjoint / partenaire enregistré

Transformation ou rénovation

- Copie de l'extrait du registre foncier (datant de moins de trois mois)
- Composition des investissements
- Copie des confirmations de commande **et/ou** factures
- Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente (voir annexe)
- Confirmation de l'utilisation conforme EPL de l'avoir de prévoyance faisant l'objet du retrait anticipé (voir pièce jointe)
- Copie d'une pièce d'identité du preneur de prévoyance et du conjoint / partenaire enregistré

Participation à une coopérative de logement

- Confirmation par la coopérative de logement du montant autorisé par signature du preneur de prévoyance
- Copie du contrat de bail **et** des statuts
- Copie d'une pièce d'identité du preneur de prévoyance et du conjoint / partenaire enregistré

¹ La Freizügigkeitsstiftung de la Zürcher Kantonalbank se réserve le droit d'exiger d'autres documents et justificatifs.

Si le financement est géré par la Zürcher Kantonalbank, l'extrait du registre foncier est inutile quelle que soit l'utilisation prévue.

Virement au profit du créancier hypothécaire / constructeur / vendeur

N° de compte ou IBAN _____

Titulaire du compte _____

Adresse du bénéficiaire _____

(rue, NPA, ville, pays) _____

Nom de la banque ou numéro de
clearing bancaire _____

Portefeuilles de titres

La demande de versement comprend l'ordre à la Freizügigkeitsstiftung de la Zürcher Kantonalbank de vendre les titres détenus dans le cadre du traitement de cet ordre. Si les titres doivent être vendus immédiatement, veuillez soumettre un ordre de titres distinct.

Signatures

L'ensemble des motifs de versement ne peuvent être invoqués qu'avec l'accord écrit du conjoint ou du partenaire enregistré.

Si, sur la base des documents présentés, des doutes subsistent quant au domicile fiscal, la Freizügigkeitsstiftung de la Zürcher Kantonalbank se réserve le droit de prélever des retenues à la source sur le versement.

Le preneur de prévoyance confirme qu'au cours des trois dernières années précédant le versement de la prestation de libre passage, aucun rachat n'a été effectué dans le 2e pilier.

Si le transfert de propriété n'a pas lieu, le preneur de prévoyance charge l'établissement financier auquel il a demandé le financement de rembourser immédiatement les avoirs versés. Il en va de même si le preneur de prévoyance ne peut employer le montant déjà versé pour l'utilisation prévue.

Le preneur de prévoyance confirme qu'il a élu domicile dans le bien à financer, où qu'il y aura son domicile en cas de construction.

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance

Lieu, date

Signature du conjoint / partenaire enregistré

Attestation notariée des signatures

 sauf contrôle par la Zürcher Kantonalbank

Zürcher Kantonalbank Signature(s) contrôlée(s) par le conseiller clientèle ou effectuée(s) en sa présence

Lieu, date

Signature du conseiller clientèle

Envoyer à :

Freizügigkeitsstiftung de la Zürcher Kantonalbank, case postale, 8010 Zurich

Accord pour l'enregistrement de la restriction de vente

Informations sur le preneur de prévoyance

Preneur de prévoyance (nom / prénom) _____

N° de compte de libre passage _____

Déclaration de consentement

En signant ce document, je déclare ou nous déclarons accepter que la « [Restriction de vente prévue à l'article 30e, paragraphe 2 LPP](#) » soit inscrite dans le registre foncier de mon / notre terrain.

J'accepte ou nous acceptons de régler directement les éventuels frais occasionnés par cette inscription au registre foncier.
Le bureau du registre foncier est autorisé à m'envoyer / nous envoyer directement la facture.

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance

Lieu, date

Signature du conjoint / partenaire enregistré

Envoyer à :

Freizügigkeitsstiftung de la Zürcher Kantonalbank, case postale, 8010 Zurich

Confirmation de l'utilisation conforme EPL de l'avoir de prévoyance faisant l'objet du retrait anticipé

Le présent formulaire doit être rempli et signé par le créancier hypothécaire ou le notaire.

Données personnelles du preneur de prévoyance

Nom _____ Prénom _____
Rue, n° _____ NPA, localité _____
Date de naissance _____ IBAN / n° de compte _____

Usage prévu

Acquisition d'un logement à usage propre Transformation d'un logement à usage propre
 Construction d'un logement à usage propre
 Amortissement d'un prêt hypothécaire Statut de propriété _____

Informations sur le bien / domicile

Adresse du terrain ou du bien immobilier _____
NPA, localité _____
Date du transfert de propriété _____
N° de crédit hypothécaire _____

Virement

N° de compte ou IBAN _____
Titulaire du compte _____
Adresse du bénéficiaire (rue, NPA, ville, pays) _____
Nom de la banque ou numéro de clearing bancaire _____

Signatures

Le créancier hypothécaire ou le notaire chargé du dossier confirme que les avoirs de prévoyance à verser seront exclusivement utilisés pour l'acquisition, la construction ou la transformation du logement en propriété à usage propre – ou pour l'amortissement du crédit hypothécaire – et que le preneur de prévoyance ne peut y accéder d'aucune autre manière.

Si le transfert de propriété ne devait pas avoir lieu, la banque à laquelle le financement a été demandé ou le notaire chargé de l'exécution s'engage à rembourser immédiatement les avoirs versés. Il en va de même si le preneur de prévoyance ne peut employer le montant déjà versé pour l'utilisation prévue.

Lieu, date _____ Tampon et signature _____

Lieu, date _____ Tampon et signature _____

Envoyer à :

Freizügigkeitsstiftung de la Zürcher Kantonalbank, case postale, 8010 Zurich